



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Ministère des Affaires étrangères et européennes
37, Quai d'Orsay
75351 PARIS

A l'attention de Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères

A..... Le.....

Monsieur le Ministre,

Je vous informe par ce courrier de mes initiatives solidaires du combat d'un homme en résistance face aux autorités de son pays.

Vous trouverez ci-dessous une copie du courrier que j'ai adressé à Madame Corina Casanova, Chancelière de la Confédération, Mme Pascale Bruderer Wyss, présidente du Conseil national 2009/2010, Mme Erika Forster-Vannini, Présidente du Conseil des Etats en 2009/2010 et Mme Eveline Widmer-Schlumpf, conseiller fédéral - Cheffe du Département fédéral de justice et police.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez sur le cas particulier de Monsieur Bernard Rappaz, citoyen suisse, je vous remercie également d'user de votre compréhension, de votre compassion et surtout de votre pouvoir d'action pour obtenir dans la mesure de vos moyens qu'il soit mis fin au déni de Droits de l'homme dont cet individu semble être victime.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <csf2009@free.fr> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

Copie pour information :

Madame la Cheffe du Département fédéral de Justice et Police,

J'attire votre attention sur le cas de Bernard Rappaz, citoyen valaisan de la Confédération suisse, chanvrier de son état, ayant entamé une grève de la faim depuis son incarcération le 20 mars dernier ; ceci en signe de protestation ultime contre sa condamnation lors du jugement prononcé en novembre 2008, confirmé par la cour d'appel en Octobre 2009, bien qu'il ait introduit un recours pour demander la révision de son procès. Il est accusé d'avoir produit et commercialisé du chanvre illégalement. Du fait de lois différentes selon les cantons, il a écopé d'une peine singulièrement lourde. Cette condamnation se veut exemplaire. Elle est en fait la marque de la persécution ciblée du "Gandhi du chanvre".

Il y a urgence. Personne ne le fera changer d'avis. Bernard Rappaz est prêt à mourir. Son décès doit être évité, par une approche simplement humaniste. Faut-il qu'il meurt dans sa lutte en faveur d'une politique rationnelle à l'égard du chanvre, politique pouvant protéger véritablement la jeunesse, politique dont il est l'un des défenseurs historique ?

Je vous demande de consentir à bien vouloir user de votre influence afin que cette grève de la faim cesse rapidement et que Bernard Rappaz puisse retrouver sa liberté. Vous avez le pouvoir de suspendre son incarcération jusqu'à la décision concernant sa demande de révision du procès. Sans parler de celui d'envisager une grâce exceptionnelle.

Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'examiner une manière plus efficace de lutter contre les drogues que celle qui consiste à persécuter et emprisonner, économisant toute volonté officielle de s'attaquer aux vrais problèmes ?

Je vous informe également de ma décision de m'associer à sa grève de la faim, en tant que participant à une action internationale de « jeûne solidaire » initiée par le collectif Cannabis Sans Frontières.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Cheffe du Département Fédéral de Justice et Police, l'expression de ma très respectueuse considération.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <csf2009@free.fr> ; <http://cannabissansfrontieres.org>